

No 07/17

Rapport de la commission chargée  
d'étudier le préavis municipal 07/17  
relatif à une demande de cautionnement  
de Fr. 300'000.- en faveur de la fondation  
des Fontaines.

Vallorbe le 19 mai 2017

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mesdames Ghislaine SACCO-Thiébaud Présidente, Lauranne BRECHON, Messieurs Bernard HALDEMANN, Christian AGNELOT, Daniel ROSETTI et Marcel ANEX rapporteur, s'est réunie le 08 mai 2017 dans la salle Jean GLARDON au foyer des Fontaines, rue du Faubourg 9.

La commission remercie Monsieur le Syndic Stéphane CONSTANTINI, délégué municipal, ainsi que M. Jacques-André Chezeaux, président de la Fondation des Fontaines, pour leur présence et leurs explications précises et circonstanciées.

Monsieur Jacques-André CHEZEAUX nous a résumé l'histoire de la Fondation, qui débute en 1911 par l'Infirmierie des Fontaines et ensuite en 2003 par la constitution de la Fondation des Fontaines. Ce fut pendant les années 1960 que les premiers appartements pour personnes âgées et à mobilité réduite furent créés. Les dépenses d'entretien, rénovation du bâtiment et récemment la création de deux cabinets de physiothérapeute, ont été couvertes par la Fondation.

Des explications reçues, il ressort que le foyer des Fontaines veut favoriser la création d'un pôle mixte de générations, de personnes âgées, de familles avec enfants, et de personnes actives.

Suite au déménagement du CMS dans le nouveau bâtiment de l'antenne médicale de la rue de l'Ancienne Poste, une étude a été menée pour créer de nouveaux appartements dans les locaux disponibles, soit un appartement de 4½ pièces, d'environ 100 m<sup>2</sup>, et deux appartements de 2 pièces de 50 m<sup>2</sup> chacun.

Le coût de ces travaux est estimé à Fr. 818'000 francs. Le foyer des Fontaines souhaite obtenir un prêt de 800'000 francs. Le plan financier a été accepté par un établissement bancaire mais ce dernier demande que la Commune cautionne cet emprunt pour un montant de Fr.300'000, ce qui permettra à la Fondation de bénéficier de conditions avantageuses.

A relever, que le plafond de cautionnement pour la législature est fixé à Fr. 8 millions, en intégrant ce nouveau montant, il atteindra Fr. 5'021'744.-.

Avec deux studios supprimés et les locaux laissés libres par le CMS, le foyer des Fontaines comptera dorénavant 19 logements dont un appartement de 4 ½ pièces, un de 3 ½ pièces, deux nouveaux de 2 pièces de 50 m2 chacun et des studios.

Conclusion :

Convaincue de l'utilité de ces infrastructures pour la population, la Commission à l'unanimité de ces membres recommande au Conseil Communal de Vallorbe d'accepter ce préavis et vous propose de voter le texte suivant :

Le Conseil Communal de Vallorbe

- Vu le préavis n°07/17 ;
- Ouï le rapport de la commission ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

D'autoriser la Municipalité à cautionner l'emprunt de la Fondation des Fontaines auprès d'un établissement financier à concurrence de fr. 300'000.-.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers nos salutations distinguées.

Pour la Commission :

La Présidente :

Gislaine SACCO-Thiébaud



Le rapporteur :

Marcel ANEX

